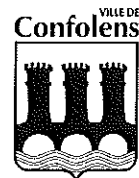


REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le vingt-trois septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 16 septembre 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 05

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint,
M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, Conseillers Municipaux,

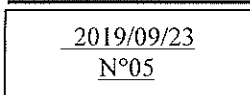
Date de Convocation :
16 septembre 2019

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Date d'affichage :
16 septembre 2019

Délégations : M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. GOWLAND James à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy



5 - Finances - Acceptation d'un remboursement de travaux par l'association « Les Amis du Vieux Confolens »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter d'encaisser le règlement du remboursement de la restauration du cadre de la peinture « Annonciation » par l'association « Les Amis du Vieux Confolens »

Considérant le paiement effectué par la commune à ART IMAGE,

Considérant le chèque de l'association « Les Amis du Vieux Confolens »,

Considérant la concordance des montants,

Le Conseil Municipal unanime, ayant entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la commune à encaisser le chèque d'un montant de 1 050€, et à émettre le titre de recette correspondant.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 septembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

